



Rapporteur : Mme BILLARD

33 - Insertion

Participation au titre du Fonds d'action sociale territorialisée (FAST Insertion) au bénéfice de l'ApParté GEM Fougères afin de soutenir les activités sportives et culturelles

Le lundi 26 septembre 2022 à 14h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. SALMON, M. SOULABAILLE (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 26 août 2019 et 31 mai 2021 relatives au soutien des activités de loisirs au bénéfice de l'ApParté - Groupe d'entraide mutuelle (GEM) de Fougères ;

Expose :

Le Groupe d'Entraide Mutuelle de Fougères (GEM) - L'ApParté organise des activités de loisirs avec ses adhérents à travers l'action "Foyer". Ces projets naissent de la discussion et du lien créé avec les adhérents accueillis dans les locaux de l'association au quotidien, pour y rompre l'isolement et partager des moments de convivialité. Les 36 adhérents que compte l'association cette année souffrent d'un handicap psychique et/ou de solitude.

Les objectifs de ce projet sont :

- Développer la vie sociale du GEM en créant des liens avec les autres associations du territoire et en participant à des activités de loisirs ;
- Faire découvrir de nouveaux lieux aux adhérents et sensibiliser le personnel des établissements au handicap psychique ;
- Promouvoir le sens des responsabilités et de la vie civique par la participation au fonctionnement du Foyer et à l'organisation des sorties ;
- Participer aux actions collectives d'entraide et de solidarité afin que les adhérents développent leur réseau social et échangent des solutions entre pairs ;
- Remobiliser par la culture, le sport et lutter contre l'isolement, faire des loisirs des leviers d'insertion et de remobilisation.

L'association souhaite organiser des sorties estivales à la journée; acheter une carte BreizhGo pour se rendre à Rennes en car une fois par trimestre; s'abonner au Bowling Strike Club et au cinéma Le Club; souscrire un abonnement pour un spectacle par trimestre au Centre Culturel Juliette Drouet (soutenir le nouveau partenariat avec la médiatrice culturelle); soutenir leur partenariat avec le Groupe Chênédet Ensemble et leurs pratiques sportives avec un abonnement à l'Accrobrancherie en forêt de Fougères.

Les animateurs de la Mission Sport de l'Agence Départementale du Pays de Fougères mettent en place les activités sportives du projet Chênédet Ensemble.

Les adhérents apportent une contribution financière pour ces activités. L'Agence régionale de santé (ARS), principal financeur du GEM, participe également au budget de ce projet.

Ce projet cadre avec les priorités départementales que sont de renforcer les logiques préventives et d'encourager les logiques de développement social local.

Après analyse de la demande par les services, il est proposé à la Commission Permanente de statuer sur l'octroi d'une participation de 800 € au bénéfice du Groupe d'Entraide Mutuelle de Fougères - L'ApParté sur un coût total de 2 597 €, sous réserve que les conditions sanitaires permettent la réalisation de ces activités. En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle du projet, le Département se réserve le droit de récupérer totalement ou partiellement la subvention versée.

Décide :

- d'attribuer une participation à hauteur de 800 €, au titre du Fonds d'action sociale territorialisée (FAST Insertion), à l'association L'ApParté GEM Fougères afin de soutenir les activités sportives et culturelles, sous réserve que les conditions sanitaires permettent la réalisation de ces activités. En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle du projet, le Département se réserve le droit de récupérer totalement ou partiellement la subvention versée.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 29 septembre 2022

ID : CP20220646